



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 35654

## Texte de la question

M. Patrick Labaune appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants sur plusieurs interrogations d'adhérents de la FNACA concernant le choix du 5 décembre comme Journée nationale d'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. En effet, cette association estime plus représentatif le choix du 19 mars, date du cessez-le-feu (comme ce fut le cas pour le choix du 11 novembre et du 8 mai). Ils ne comprennent pas pourquoi cette journée a été instituée par décret et non pas votée par le Parlement (ils lui ont rappelé que l'Assemblée nationale avait déjà voté le 22 janvier 2002 à près de 58 % une proposition de loi instituant une journée du souvenir et de recueillement le 19 mars, cette proposition n'ayant jamais eu de suites). De plus, ils auraient voulu une concertation plus large, leur association représentant au niveau national 370 000 adhérents. Enfin, de très nombreuses communes françaises ont également pris position pour la date du 19 mars. C'est pourquoi ils souhaiteraient connaître quelles réponses le Gouvernement entend apporter aux prises de position de la FNACA.

## Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants entend préciser à l'honorable parlementaire qu'il a pris connaissance avec la plus grande attention des arguments de ceux qui s'opposent à l'instauration, le 5 décembre, d'une journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Cette décision importante marque l'aboutissement logique d'un processus de concertation long, serein et approfondi. Afin de sortir de l'impasse regrettable qui empêchait d'honorer les combattants tombés au champ d'honneur en Afrique du Nord, le Gouvernement a confié à M. Jean Favier, membre de l'Institut, la présidence d'une commission de concertation. Cette démarche a été acceptée par toutes les associations, y compris la FNACA, qui, toutes, ont participé aux réunions de cette instance. Le fait que la commission se soit réunie par deux fois en date du 6 novembre 2002 et du 22 janvier 2003 démontre que la concertation recherchée a bien eu lieu. Au terme des travaux de cette commission, la date du 5 décembre a suscité l'adhésion des associations les plus représentatives du monde combattant. Avec ce choix fédérateur, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de sortir des débats sur la date de la fin de la guerre d'Algérie pour que la République rende, enfin, plus de quarante ans après la fin des conflits, l'hommage qu'ils méritent aux 24 000 « morts pour la France » en Afrique du Nord. En effet, cette date renvoie à l'hommage national, unanime et solennel, qui a été rendu, le 5 décembre 2002, aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, lors de l'inauguration par le Président de la République du mémorial national qui leur est dédié. Autour du chef de l'État et du Premier ministre étaient rassemblés des parlementaires de toutes les tendances et toutes les associations. Ce fut un remarquable moment d'union nationale. De plus, le 5 décembre concerne les trois conflits d'Afrique du Nord. C'est un hommage qui s'adresse aux combattants « morts pour la France » en Algérie, mais aussi au Maroc et en Tunisie. S'agissant des dates choisies jusqu'à présent par les associations, le ministre délégué fait connaître qu'elles conserveront leur statut ainsi que la signification que celles-ci souhaitent leur donner. Le ministre ne peut que se réjouir que le 5 décembre dernier

les cérémonies organisées à Paris et sur l'ensemble du territoire aient réuni le monde combattant en grand nombre. Ainsi que peut le constater l'honorable parlementaire, un consensus a été trouvé sur la date du 5 décembre pour la commémoration des « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Labaune](#)

**Circonscription :** Drôme (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35654

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 mars 2004, page 1948

**Réponse publiée le :** 27 avril 2004, page 3172